

CORRIGENDUM

CORRIGENDUM

(No. 133 *Votes and Proceedings*, Thursday, June 27, 1985)

(Les *Procès-verbaux* n° 133 du jeudi 27 juin 1985)

At page 923, the entry with reference to the document Tabled by Mr. Speaker should read as follows:

À la page 923, le paragraphe relatif au dépôt du document par Monsieur le Président devrait se lire ainsi qu'il suit:

By Mr. Speaker,—Report of the Information Commissioner, for the period ended March 31, 1985, pursuant to section 38 of the Access to Information and Privacy Acts, Chapter 111, Statutes of Canada 1980-81-82-83. (English and French)—Sessional Paper No. 331-1/625A. (*Pursuant to Standing Order 46(4) permanently referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs*).

Par Monsieur le Président,—Rapport du Commissaire à l'information pour la période terminée le 31 mars 1985, conformément à l'article 38 de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/625A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques conformément à l'article 46(4) du Règlement*).

Par M. Wilson (Éducateur-Centre), membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport du ministre des Finances établi aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1985, conformément à l'article 38(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/625A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques conformément à l'article 46(4) du Règlement*).

By Mr. Wilson (Educator-Centre), a Member of the Queen's Privy Council.—Report of the Department of Finance required by the Access to Information and Privacy Act for the period ended March 31, 1985, pursuant to subsection 38(2) of the Act, Chapter 111, Statutes of Canada, 1980-81-82-83. (English and French)—Sessional Paper No. 331-1/625A. (*Pursuant to Standing Order 46(4) permanently referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs*).

Par M. Siddon.—Rapport du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada établi aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1985, conformément à l'article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/719B. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques conformément à l'article 46(4) du Règlement*).

Par M. Siddon.—Rapport du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada établi aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1985, conformément à l'article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/719B. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques conformément à l'article 46(4) du Règlement*).

Par M. Stevens, un membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport du ministre de l'Expansion industrielle régionale établi aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1985, conformément à l'article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/710A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques conformément à l'article 46(4) du Règlement*).

Par M. Stevens, un membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport du ministre de l'Expansion industrielle régionale établi aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1985, conformément à l'article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/710A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques conformément à l'article 46(4) du Règlement*).